

PROJET PEDAGOGIQUE

I - LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

1/ Assurer le bien-être, la sécurité physique, affective, morale et matérielle de l'enfant.

Moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif :

✓ Etre en mesure de savoir à tout instant où se trouve n'importe quel enfant de son groupe (communication enfants-animateurs et animateurs-animateurs).

✓ Apprendre à connaître les enfants, leurs possibilités et leurs limites.

✓ Respecter le rythme des enfants.

✓ Etre à l'écoute des enfants, de leurs besoins, leurs désirs, leurs difficultés ou particularités (famille, santé, ...).

✓ Veiller à la propreté, au rangement du matériel et à l'aménagement des lieux.

✓ Proposer des activités adaptées à l'âge des enfants.

✓ Etre vigilant sur les rapports de force dans un groupe d'enfants. Empêcher toute violence psychologique (exemple : prévenir les situations de boucs émissaires).

✓ Respecter les valeurs (familiales, religieuses,...) des enfants.

✓ Prendre conscience du pouvoir exercé par l'animateur du fait de son statut pour l'utiliser à bon escient. Toute violence physique ou psychologique d'un personnel envers un enfant étant proscrite et devant être dénoncée.

2/ Favoriser l'épanouissement de l'enfant en l'amenant à exploiter toutes ses potentialités

Moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif :

- ✓ Proposer des activités variées (sportives, culturelles, scientifiques, artistiques) répondant le mieux possible aux attentes et besoins des enfants.
- ✓ Susciter la créativité, le plaisir, la curiosité de l'enfant en soignant la sensibilisation, la présentation des activités (affichage, mise en scène, ...)
- ✓ Permettre à l'enfant de réussir en valorisant ses efforts et ses progrès.
- ✓ Exploiter l'environnement des lieux d'accueil (les locaux, le matériel pédagogique, la situation géographique) pour construire des projets (sur les sites mais aussi à l'extérieur)

3/ Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des enfants

Moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif :

- ✓ Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des gestes ou actions de la vie quotidienne, adaptés à son âge. Être autonome ne signifie pas faire tout et tout seul. Par ailleurs, prendre conscience de l'importance de ces gestes (exemple : l'hygiène) constitue un pas supplémentaire vers l'autonomie.
- ✓ Construire et négocier les règles de vie avec les enfants, de façon ludique et positive. Même si un certain nombre de règles sont non négociables, il est important de prendre du temps pour les expliquer aux enfants.
- ✓ Sensibiliser fortement les enfants au respect des personnes (enfants, animateurs, personnel de service, parents) mais aussi des lieux et du matériel (propreté, rangement).
- ✓ Mettre en place des séjours courts aux thématiques variées : équitation, nature, activités nautiques pour les 7 ans et plus.
- ✓ Mettre en place des nuits au centre pour les 5/6 ans.

4/ Contribuer à la socialisation de l'enfant et favoriser l'intégration de chaque enfant au sein du groupe.

Moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif :

✓ Privilégier le développement de l'enfant au sein d'un groupe d'âge adapté mais sans cloisonner les groupes.

✓ Veiller à ce que tout enfant, quelle que soit sa différence, soit accepté au sein d'un groupe.

✓ Favoriser les échanges entre les enfants et l'équipe éducative, dans une dynamique de respect, de dialogue, d'écoute et de confiance. Les temps de regroupement, sensibilisation du matin doivent être un lieu privilégié pour ces échanges mais les temps informels sont aussi importants.

✓ Instaurer des règles de vie collectives claires et acceptées de tous, enfants et adultes. En se donnant les moyens de faire respecter ces règles, et de sanctionner le cas échéant, le cadre permet à l'enfant de se construire en déterminant un espace de liberté clair dans lequel il pourra s'épanouir.

✓ Instaurer des règles de vie collectives claires et acceptées de tous, enfants et adultes. Elles pourront être revues et corrigées en fonction des besoins.

✓ Rôles de la direction :

* Soutenir les animateurs dans leur gestion de l'autorité : conseils, entretien avec un enfant, décisions à prendre.

* La communication avec les parents est parfois délicate, surtout en cas de difficultés : la direction est l'interlocutrice privilégiée pour régler les problèmes, ceci afin d'éviter de placer les animateurs dans des situations conflictuelles difficiles à gérer.

II LES ACTIVITES

Voici ce qui a été retenu pour le projet éducatif local :

« Elles se doivent d'être mises en cohérence avec les programmes et les projets scolaires. Elles pourront constituer une phase expérimentale de mise en application des apprentissages. Elles doivent présenter un caractère éducatif certain et participer à :

- l'enrichissement culturel des jeunes,
- leur développement physique,
- leur sociabilité.

Les intervenants veilleront à faire apparaître dans chaque séance les caractéristiques essentielles suivantes :

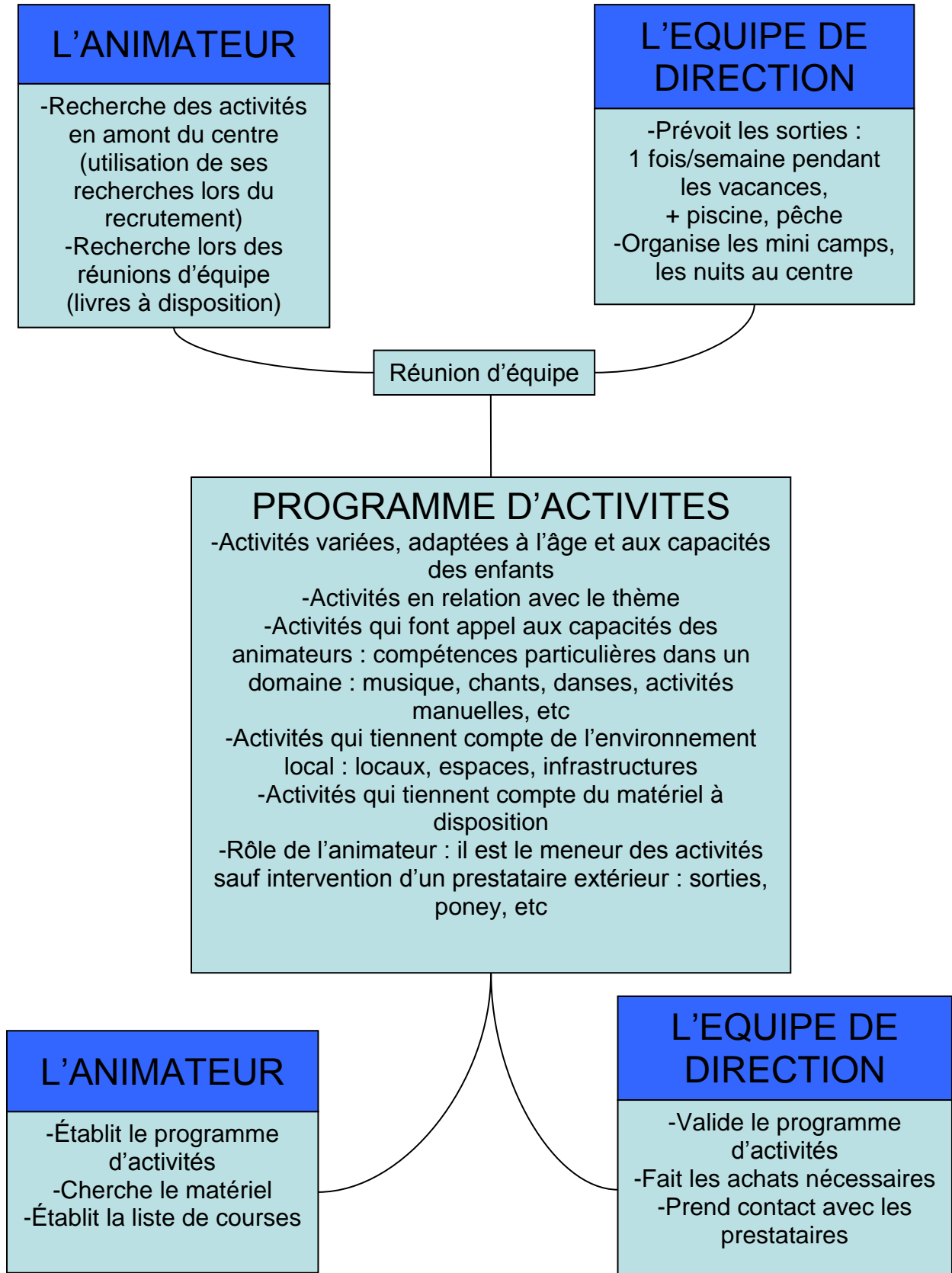
- le plaisir... côté ludique,
- l'acquisition de nouvelles connaissances ... côté cognitif,
- l'expression des capacités en privilégiant les mises en situation,
- la communication, - la réflexion,
- la créativité, - la curiosité,
- la dépense énergétique dans les activités physiques et sportives.

L'un des moyens proposés est de finaliser les actions en élaborant une production : exposition, théâtre, création, rencontre sportive... »

Elles sont décidées en réunion d'équipe par groupes suivant le thème défini.

Le document ci-joint présente la façon dont est conçu le programme d'activités.

LES ACTIVITES



III LA REPARTITION DES TEMPS RESPECTIFS D'ACTIVITE ET DE REPOS

Il est nécessaire de prendre en compte les rythmes de vie des enfants pendant leurs loisirs ou leur temps libre. Aussi, nous proposons des temps calmes à différents moments de la journée :

7h30 - 9h : accueil (des activités calmes sont proposées aux enfants : dessin, puzzle, jeux de société)

11h / 11h30 : pour les plus jeunes, il peut y avoir, en fin de matinée, un temps libre pour « souffler », les activités devant tenir compte du temps de concentration des enfants.

13h - 15h30 : petits : sieste ou repos

13h15 - 14h30 : moyens/grands : temps libre (jeux calmes, dessin, lectures, jeux extérieurs)

16h30 - 18h30 : accueil des parents

Les rythmes de vie sont à différencier de ceux de l'école. Au-delà du rythme spécifique des activités, il est important d'offrir des possibilités de récupération, de permettre de ne rien faire. Aussi, il faut penser à aménager des coins calmes où les enfants qui le désirent pourront se reposer, lire sans être dérangés par le bruit.

IV LES MODALITES DE PARTICIPATION DES MINEURS

L'accueil de loisirs peut être un lieu d'expérimentation de modes de démocratie, un lieu de participation des jeunes qui favorise l'acquisition de l'autonomie. Cela s'applique surtout pour les plus grands. Il peut être envisagé de

prendre des décisions collectives sur le fonctionnement de la vie quotidienne en mettant en place, par exemple, des tours de rôles pour le goûter. Cela s'applique d'autant plus pour les minis camps et les nuits au centre où en plus du goûter, les enfants seront sollicités pour les autres repas, le rangement des tentes, du matériel, etc.

D'autre part, il est mis en place, pour les plus de 7 ans, un planning d'activités où les enfants peuvent s'inscrire.

En parallèle, une boîte à idées est mise à disposition régulièrement pour solliciter les enfants.

V LES CARACTERISTIQUES DES LOCAUX ET DES ESPACES UTILISES

Depuis janvier 2009, l'accueil de loisirs de Ploërmel est réparti en 2 lieux : à la Maison de l'Enfance pour les 3/6 ans et à l'ancienne garderie périscolaire de l'école primaire publique Jules Verne pour les 7/11 ans.

A la Maison de l'Enfance : Des espaces spécifiques sont attribués à chaque groupe : salles d'activités avec mobilier adapté, salle de sieste, tables basses pour les petits, etc. Le groupe des 6 ans étant accueilli dans un modulaire situé dans le parc. Des « coins » repos, lecture sont mis en place dans plusieurs salles.

Le parc avec aires de jeux (but de foot, bac à sable, toboggans, ...) est à disposition.

A la garderie périscolaire J Verne : Les enfants utilisent les locaux de l'ancienne garderie et aussi le nautilus : nouvelle garderie périscolaire de J. Verne. En plus de ces salles, les enfants peuvent utiliser la cour de l'école, un préau et un espace vert.

Les autres locaux utilisés ou pouvant l'être :

La cantine. Elle est située dans l'enceinte de l'école J Verne et est juste en face de la garderie Périscolaire. Elle est aussi fréquentée par Sports Vacances Loisirs. Des horaires de passage seront établis en fonction des tranches d'âge.

La Piscine : les plus de 6 ans se verront proposer des après-midi piscine, une fois par semaine.

Les terrains de football et la halle des sports : possibilité de les utiliser pour des grands jeux.

La salle régionale d'arts martiaux. Cette nouvelle infrastructure offre des possibilités de jeux en intérieur. Il faut planifier des créneaux horaires en réunion d'équipe de façon à faire la demande rapidement.

La salle multimédia de l'école J Verne. Elle est accessible sur demande. A réserver lors des réunions d'équipe.

La médiathèque : même si elle est située dans le centre-ville, il est possible d'y emmener les enfants (les plus grands) mais aussi d'y aller pour emprunter des livres, cd, dvd.

L'aire de jeux : elle devrait être opérationnelle pour cet été et se situe à proximité de la Maison de l'Enfance. Elle sera composée d'un terrain où on pourra jouer au football, volley, basket, ...

VI LES MESURES ENVISAGEES POUR L'ACCUEIL DES MINEURS ATTEINTS DE TROUBLES DE LA SANTE OU DE HANDICAPS

Lorsque des parents d'un enfant porteur de handicap souhaitent inscrire leur enfant à l'accueil de loisirs, nous accordons un soin particulier à prendre du temps avec eux.

Tout d'abord pour les rassurer et leur expliquer que leur enfant a sa place en structure de loisirs. Ensuite, il est demandé aux parents de communiquer les

informations nécessaires (dossier médical) afin d'adapter les conditions d'accueil à l'enfant si besoin. Ils peuvent aussi exprimer leurs attentes, inquiétudes par rapport au fonctionnement du centre : rythme soutenu, bruit, nombre d'enfants important, etc.

Suite à cet entretien et à l'inscription de l'enfant, les informations nécessaires sont communiquées à l'équipe d'animation. Les animateurs concernés devront faire attention à respecter les consignes. Par exemple, en cas d'allergie, attention au goûter, à la cuisine et transmettre les informations à la cantine. Toutes les informations communiquées sont strictement confidentielles.

Ces enfants sont suivis par différents organismes et dans ce cas, nous nous mettons en relation avec les uns ou les autres (le SESSAD le plus souvent) pour avoir des objectifs communs : réussir à faire faire quelque chose à l'enfant tous les jours pour l'inciter à être plus autonome. Cette démarche qui demande un suivi, de l'énergie mais qui doit être soutenue par tous. En cas de besoin, ne pas hésiter à « passer la main ».

VII LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE

Fonctionnement :

Les animateurs sont répartis par groupe selon les inscriptions. Dans la mesure du possible, les nouveaux et les « anciens » animateurs sont associés dans ces différents groupes et pour les tâches plus délicates (ouverture du centre par exemple) afin de faciliter l'intégration des nouveaux.

Des responsabilités seront attribuées à chacun dans l'accompagnement des stagiaires et les différentes tâches de la vie quotidienne : préparation des goûters, surveillance, ménage, etc. Elles seront définies dans le document joint : **déroulement d'une journée.**

Organisation :

Des réunions de préparation ont lieu régulièrement pour établir le planning d'activités de la période suivante. Ainsi, chacun peut apporter ses idées. Elles sont aussi l'occasion de faire le point sur la semaine écoulée : bilan, problèmes rencontrés, améliorations, etc.

VIII LES MODALITES D'EVALUATION DE L'ACCUEIL

Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Outils
Découvrir de nouvelles activités	Nombre d'enfants inscrits aux minis camps Motivation des enfants pour le spectacle	Tableau d'inscription Nombre de réinscrits de l'an passé Enquête auprès des parents à l'issue du spectacle
Favoriser la prise d'initiative	Nombre d'enfants volontaires pour aider aux goûters Propositions émanant des enfants concernant des activités	Inscriptions volontaires des enfants sur le tableau de répartition des tâches Liste des propositions : quantité, qualité